



Procès-Verbal

Commission de Gestion des Compétitions Féminines

N° 42
25 Juin 2025

Par courriel : Laurent Bauvineau, Président,
Patrice Guet, responsable du pôle Compétitions
Pierre Arhuis, Sylvain Denis, Loïc Echasserieau,
Émilie Henry, Hervé Le Bras, Laurence Paré, Daniel Roger, Antoine Serre,
Assiste : Isabelle Loreau

Préambule :

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Pierre Arhuis, membre du club de Nort Ac (512355) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Loïc Echasserieau, membre du club du Temple Cordemais FC (549344) et de la JGE Sucé (516989) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Mme Émilie Henry, membre du club de CAVUSG (546436) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Hervé Le Bras, membre du club Bugallière US (527371) et du GF Orvault (560771) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

Mme. Laurence Paré, membre du club de St-Herblain UF (522724), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Antoine Serre, membre du club de St-Julien Divatte FC (561182) et GF Loroux Canton (581197), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.
- porte sur une rencontre à élimination directe

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 41 du 11 juin 2025 sans réserve.

2. Etablissement des classements Seniors

- **Établissement des classements**

En application de l'article 8 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminines, la commission valide les classements de fin de saison, sous réserve de procédure en cours ou à venir.

Ces classements figurent en annexe et seront publiés ce mercredi 25 juin 2025 sur le site Internet.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 2 jours à compter de leur notification ou leur publication devant la Commission Départementale d'Appel Configuration réglementaire du District de Football de Loire-Atlantique dans les conditions de forme de l'article 190 des Règlements Généraux du District de Football de Loire-Atlantique.

Les engagements ouvriront le 26 juin 2025. Les clubs devront valider les équipes pré-engagées par le District via Footclubs.

La date de clôture sont fixées comme suit :

- Seniors D1 et D2 féminine : 15 juillet 2025.
- Seniors D3 et D4 féminine : 26 août 2025.
- Seniors Féminines à 8 : 3 septembre 2025.
- Jeunes Féminines U15F et U18F : 26 août 2025.
- Coupes U15F, U18F et Seniors F : 26 août 2025.

3. Demande de la Commission Régionale

Conformément à l'article 4 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux U18 Féminin, la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Féminines a demandé le nom de l'équipe vainqueur du Championnat U18 Féminin pour participer au Championnat Régional 2 U18 Féminin la saison 2025-2026.

La Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Féminines a reçu un refus du club de Ste-Pazanne Fc Retz pour participer au Championnat Régional 2 U18 Féminin la saison prochaine.

De ce fait, la Commission Départementale des Compétitions Féminines a fait la demande auprès du club classé 2nd : Gf Presqu'île 44 qui ne peut pas honorer la demande d'accéder en Région n'ayant pas de coach diplômé pour encadrer l'équipe.

La Commission Départementale a fait appel au club de l'équipe 1 Nort sur Erdre Ac, classée 3^{ème} du classement et éligible pour participer au Championnat Régional U18F. Le club de Nort sur Erdre Ac a confirmé sa candidature pour participer au Championnat Régional U18F.

Le Président,
Laurent Bauvineau



L'Assistante
Isabelle Loreau



Seniors Féminines - D1

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff	Pena	Art 37	Règle
1	Reze Fc 1	38	16	11	5	0	0	0	49	20	29	0	4	
2	St Nazaire Af 1	32	16	10	2	4	0	0	47	31	16	0	2	
3	Guemene Fc 1	29	16	9	2	5	0	0	52	37	15	0	0	
4	La Chapelle Ac Chap 1	23	16	7	2	7	0	0	38	37	1	0	0	
5	Nantes Metallo Sc 1	22	16	8	1	7	0	0	41	27	14	3	1	
6	Pornic Foot 1	20	16	5	5	6	0	0	22	29	-7	0	0	
7	Gf Loireauxence F 1	13	16	3	5	8	1	0	24	38	-14	0	0	
8	Gf Sud Loire Montagn 1	12	16	3	3	10	0	0	25	30	-5	0	11	
9	Gf Nantes Metropole 1	9	16	2	3	11	0	0	12	61	-49	0	1	
10	Savenay Malville Pfc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Seniors Féminines - D2

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff	Pena	Art 37	Règle
1	Le Pellerin F.C.B.L. 2	40	18	13	1	4	0	0	58	31	27	0	0	
2	Gf Hirondelles Gesvr 1	39	18	12	3	3	0	0	48	30	18	0	0	Art.11.1.a
3	Gf Nantes Est 1	39	18	12	3	3	0	0	49	28	21	0	6	Art.11.1.a
4	Bouguenais Foot 1	29	18	9	2	7	0	0	39	25	14	0	0	
5	Gf Presqu'île 44 1	28	18	9	1	8	0	0	40	32	8	0	0	
6	Pontchateau Aos 1	24	18	7	3	8	0	0	31	41	-10	0	0	
7	Geneston As Sud Loir 1	23	18	7	2	9	0	0	37	39	-2	0	0	
8	Camoel Presqu'île Fc 1	12	18	2	6	10	0	0	29	54	-25	0	0	
9	Mouzillon Etoile 2	12	18	3	3	12	0	0	31	50	-19	0	4	
10	Chateaubriant Voltig 1	11	18	3	2	13	0	0	28	60	-32	0	0	

Seniors Féminines - D3

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff	Pena	Art 37	Règle
1	Gf Violettes Sud Loi 2	45	18	14	3	1	0	0	61	18	43	0	1	
2	Gf Dresny Plesse Vay 1	39	18	13	0	5	0	0	57	19	38	0	0	
3	Gf Loire Et Cens 1	38	18	12	2	4	0	0	42	23	19	0	1	
4	Gf Loroux Divatte 2	37	18	12	1	5	0	0	62	17	45	0	0	
5	Derval Sc Nord Atlan 1	29	18	9	2	7	0	0	37	33	4	0	0	
6	Campbon Ubcc 1	25	18	8	2	7	0	1	19	26	-7	0	0	
7	Reze Aepr 2	18	18	5	3	10	0	0	14	33	-19	0	0	
8	Gf St Mars Joue 1	12	18	3	3	12	0	0	25	43	-18	0	0	
9	Nort Sur Erdre Ac 1	9	18	2	3	13	0	0	15	55	-40	0	0	
10	Reze Fc 2	7	18	2	1	15	0	0	13	78	-65	0	0	

Seniors Féminines - D4 - Phase 2 - Groupe Accession

A	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff	Pena	Art 37	Règle
1	St Julien V. Cavusg 1	32	14	10	2	2	0	0	37	22	15	0	6	
2	Ent. Tcfc-Fcs-Smpfc 1	27	14	8	3	3	0	0	37	19	18	0	3	Art.11.1.b
3	Gf Havre Et Loire 2	27	14	9	0	5	0	0	44	19	25	0	0	Art.11.1.b
4	Fay Bouvron Fc 1	22	14	6	4	4	0	0	24	15	9	0	6	
5	Gf Coeur De La Mée 1	21	14	7	0	7	0	0	29	29	0	0	0	
6	Villeneuve Bourgneuf 1	16	14	5	1	8	0	0	26	40	-14	0	0	
7	Vallons Erdre Fc Vlp 1	12	14	3	3	8	0	0	15	25	-10	0	0	
8	Heric Fc 1	3	14	1	1	11	0	1	15	58	-43	0	0	

Seniors Féminines - D4 - Phase 2 - Groupe B

B	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff	Pena	Art 37	Règle
1	Gf La Grigonnais Pb 1	28	10	9	1	0	0	0	51	5	46	0	0	
2	St Gereon Reveil 1	23	10	7	2	1	0	0	30	8	22	0	0	
3	Gf Loroux Divatte 3	12	10	3	3	4	0	0	17	22	-5	0	0	
4	Gf Dresny Plesse Vay 2	9	10	2	4	3	0	1	13	31	-18	0	0	
5	Gf Havre Et Loire 3	7	10	2	2	5	0	1	11	32	-21	0	0	
6	Gf Etoiles Nd Loire 1	2	10	0	2	8	0	0	11	35	-24	0	0	
7	Carquefou Usja 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Classements communiqués sous réserve des procédures en cours ou procédures éventuelles

Légende

Points

Pénalités directes

NU

PE

PP0

BP

BC

Diff

Art 37

Matches nuls

Matches perdus

Matches perdus par pénalité

Buts pour

Buts contre

Différence de buts

Reliquat de pénalités Article 37